



Organisateur : Comité des Fêtes de Mirande

Adresse : 13 Rue de l'Évêché, 32300 Mirande

Association enregistrée sous le numéro W323004882

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-JOUETS

Personne physique

*se déroulant le **Dimanche 30/10/2025** à **MIRANDE***

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à (département) : Ville :

Adresse :

CP : Ville : Tél.: Email :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Demande (cocher cases en fonction de ses besoins)

.....mètres linéaires au prix de 3€ le mètre linéaire.

Je m'engage à fournir/ envoyer par voie postale à l'adresse du CdF 13 Rue de l'Évêché, 32300 Mirande:

- ☐ La fiche d'inscription
- ☐ Le règlement signé
- ☐ Une copie d'une pièce d'identité de l'exposant
- ☐ Le règlement par chèque

Fait à le

Signature

Règlement Vide-Jouets à MIRANDE

Dimanche 30 novembre 2025 de 9h00 à 17h00

Le présent règlement a pour objet d'établir des règles de fonctionnement du « VIDE-JOUETS», organisé par le Comité des fêtes de Mirande le dimanche 30 novembre 2025.

Article 1 : INSCRIPTION

Sont autorisés à participer : les particuliers et les associations et dans la limite des emplacements disponibles.

Article 2 : ORGANISATION

Le Comité des fêtes de Mirande, organisateur de la manifestation, décline toute responsabilité en cas de vol, perte, d'accident ou de dégradation de matériel, qui ne serait pas le fait d'un de ses membres.

Article 3 : EMPLACEMENT

Les emplacements sont définis et numérotés par l'organisateur avant l'installation des participants. L'occupation de cet emplacement est précaire et révocable, elle pourra être modifiée par décision de l'organisateur. Les candidats à l'obtention d'un emplacement ne peuvent, ni retenir matériellement celui-ci à l'avance, ni s'installer sur le vide-jouet sans y avoir été autorisés par l'organisateur.

Tout exposant doit prendre contact avec l'organisateur à l'entrée de la Halle André Daguin avant de s'installer. L'installation peut se faire à partir de 7h, et obligatoirement avant 8h, sous risque de perte de l'emplacement réservé.

En cas d'imprévu ou de retard, merci de contacter l'organisateur au 06.70.10.49.14.

L'électricité n'est pas fournie.

Article 4 : MODALITÉ DE PARTICIPATION

Le tarif du mètre linéaire s'élève à 3 euros..

Tout paiement ne pourra aucunement être remboursé, sauf cas de force majeure, ou annulation par l'organisateur.

Article 5 : UTILISATION DES RECETTES

La rétribution de l'emplacement aide l'association à financer des manifestations gratuites tout au long de l'année. Ce vide-jouet est organisé dans un esprit convivial et familial. Les bénévoles vous offriront le café dès 7h.

Article 6 : PROPRETÉ ET HYGIÈNE DE L'EMPLACEMENT

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre, dans le même état qu'à leur arrivée. Aucun résidu ou sac poubelle ne devra subsister sur les lieux. Le non-respect de ces dispositions est susceptible d'entraîner des sanctions à l'égard des contrevenants. Une indemnisation d'un montant de 30€ pourra être demandée.

Article 7 : DOSSIER INSCRIPTION

Pour être complet, le dossier doit comporter fiche d'inscription et le règlement dûment signés, une copie de la pièce d'identité, chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

Article 8 : COMPORTEMENT

Un comportement de respect envers les organisateurs, les autres exposants et le public est exigé.

En cas de non application des règles de bienséance, les organisateurs pourront exclure un exposant, sans recours possible.

Article 9 : BON POUR ACCORD La participation à ce vide-jouets implique la complète acceptation du présent règlement.

Fait à le

Signature